

**LIT-7027 LITTÉRATURE ET AUTRES ARTS II :
SAMUEL BECKETT, L'ESPACE VIDE ET LE THÉÂTRE PHÉNOMÉNOLOGIQUE**

Bureau: CSL 3452. **Tél:** 418-656-2131, poste 5624. **Courriel:** Liviu.Dospinescu@lit.ulaval.ca
Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.

1. OBJECTIFS

Ce séminaire vise à explorer la manière dont la phénoménologie peut s'appliquer à l'œuvre dramatique, cinématographique ou télévisuelle, ou encore littéraire de Samuel Beckett ainsi que la manière dont ses stratégies agissent sur le mode de perception du lecteur/ spectateur en lui proposant l'expérience du *vécu* plutôt que celle du *sens*. En effet, les pièces de la dernière période de création de Samuel Beckett, mais d'autres œuvres encore (poèmes, romans, scénarios dramatiques ou cinématographiques et leurs réalisations) tendent à effacer le sens et, par là même, les enjeux dramatiques (cf. *drama*, action). Chez Beckett, personnages, temps et espaces sont traités dans un très haut degré d'*indéfinition*, l'action est presque inexistante et tend à se placer plutôt sur la scène de l'imaginaire du spectateur. Ce séminaire propose ainsi l'exploration de l'*idée* et de l'*expérience* phénoménologique dans l'œuvre de Samuel Beckett, notamment, mais sera étendue à des exemples tirés d'autres auteurs et metteurs en scène, parfois même à d'autres domaines artistiques. Le séminaire cherche à mettre en évidence ce nouveau mode de perception (i.e. *phénoménologique*) chez le lecteur/ spectateur, ainsi que les stratégies qui le configurent au niveau du texte, du jeu et de la mise en scène, ou encore du médium de diffusion.

La question phénoménologique sera explorée à travers l'analyse des œuvres de Beckett ainsi que d'extraits vidéo tirés des productions à la réalisation desquelles le dramaturge lui-même a directement participé. Les exemples seront surtout tirés de la dramaturgie et des réalisations théâtrales, télévisuelles et cinématographiques des œuvres beckettiennes, mais ne se limiteront pas à celles-ci. Le concept de « théâtre phénoménologique », vu comme un *nouveau genre* dans l'histoire du théâtre à l'ère « postdramatique », présente d'autres déclinaisons possibles dans d'autres domaines artistiques et elles seront mises en évidence.

L'étudiant/e sera appelé/e à approfondir les connaissances de l'œuvre beckettienne et à développer son esprit critique et son potentiel créateur en suivant les axes de formation suivants :

- comprendre la diversité de l'œuvre beckettienne, sa nature philosophique (i.e. phénoménologique) et ses principes esthétiques (le minimalisme, l'espace vide, l'acteur-performeur, etc.).
- comprendre les visions critiques (l'absurde, l'existentialisme, le « théâtre phénoménologique »).
- interpréter l'œuvre beckettienne malgré le non-sens apparent, ou encore apprendre à la recevoir selon d'autres modes de perception que celui qui repose sur la quête d'un sens.
- Si intéressé par la création, l'étudiant pourra choisir d'articuler un projet expérimental dans l'esprit beckettien en proposant un concept artistique original à travers une création (littéraire, musicale, théâtrale, cinématographique, etc.) ; si intéressé par la recherche et par la critique, l'étudiant pourra proposer un travail de recherche sur d'autres œuvres d'auteurs se rapprochant de l'univers et de l'esthétique beckettiennes ou sur des œuvres inspirées par Beckett)

2. CONTENU

Outre l'analyse de contenu d'une œuvre qui échappe constamment aux grilles de lecture traditionnelles et l'exploration de ses formes spectaculaires variées, ce séminaire proposera aussi des discussions sur l'œuvre littéraire de Beckett (roman, textes brefs, poésie). Par ailleurs, une place importante sera occupée par l'analyse des stratégies de mise en scène de Samuel Beckett lui-même et des spécificités du « jeu beckettien », ainsi que par les nouveaux modes de perception que son œuvre met en place. Le séminaire propose une variété d'approches et de points de vue (théoriques, critiques, historiques, témoignages, etc.)

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

Échelle de conversion de notes (2^e et 3^e cycles)

Excellent :	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	Bon :	C+ = 72-74	C = 68-71
Très bon :	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	Insuffisant :	E = 0-67	

3. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ET FORMULE PÉDAGOGIQUE

Présentation des aspects théoriques et des formes artistiques de l'œuvre ; discussion des problématiques théoriques et des méthodes de création, analyses de texte et de la représentation ; la participation active des étudiant(e)s dans un esprit de découverte interdisciplinaire est fortement encouragée.

4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Résumé commenté d'un ouvrage critique sur l'œuvre de Samuel Beckett 30%
- Exposé oral – présentation d'une œuvre de Samuel Beckett 10%
- Projet de création expérimentale ou de recherche « D'après Beckett » 20%
- Travail final écrit, prolongement de l'exposé, du projet de création/de recherche 40%

5. DOCUMENTATION

Une bibliographie sélective ainsi que le document «Conseils, consignes et critères d'évaluation» seront fournis au début du cours. Des *textes théoriques et des documents audiovisuels* seront mis à disposition des étudiants à la réserve des professeurs ou distribués en classe par le professeur.

6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

6.1 Politique concernant la correction de la langue :

Le point 1.4.3 de la *Politique d'évaluation des études, des travaux et de la correction de la langue* indique que « dans l'évaluation des travaux et examens écrits, les professeurs attribuent à la qualité du français – ou de la langue d'usage dans le programme – (niveaux 1 et 2) une proportion de 40% de la note maximale possible (ou à titre indicatif, selon une répartition de 20% pour la langue et de 20% pour le discours) et attribuent à la maîtrise du sujet une proportion de 60% » (pp. 1-2). Veuillez consulter l'entièreté de ce document, disponible en ligne à : www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/

6.2 Politique concernant les absences

La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme et est présentement à l'étude à la Faculté des lettres. Jusqu'à sa validation, la règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.

6.3 Règles disciplinaires

L'article 152 du nouveau **Règlement des études** de l'Université Laval, entré en vigueur le 1er mai 2009, exige dorénavant que chaque plan de cours (autrefois appelé syllabus) indique une mention :

- relative aux exigences du respect du droit d'auteur afin de prévenir le plagiat;
- voulant que l'étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du cours est passible des sanctions prévues à ce règlement

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire.

Le **Règlement disciplinaire** peut être consulté à l'adresse : www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/

6.4 Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur.

Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.